



Mairie de PRAZ-SUR-ARLY	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 7 JUIN 2010	
ARRIVÉE	

L'an deux mille dix, le 18 mai, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2010.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick.

ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.

Procurations : JACCAZ Jean-Paul à JACCAZ Yann – DESCHAMPS Patrick à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : BASSET Georges.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL
Recettes supplémentaires 2010

Rapporteur : Monsieur Claude JOND, Adjoint aux Finances.

Monsieur Claude JOND, Adjoint aux Finances, expose au Conseil Municipal qu'à la suite des notifications de l'état, la Commune est en mesure d'estimer correctement ses recettes de fonctionnement 2010.

Compte tenu de ces recettes, la Commune souhaite apporter des modifications à son budget communal, dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
60	6068	Autres matières et fournitures	1 500,00 €	
62	6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00 €	
62	6244	Transports administratifs	1 500,00 €	
62	6256	Missions	2 000,00 €	
65	6554	Contributions aux organismes de regroupements	10 000,00 €	
65	6574	Subventions aux associations	18 800,00 €	
65	658	Charges diverses de gestion courante	27 200,00 €	
73	7311	Contributions directes		40 000,00 €
73	7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		5 000,00 €
74	7411	D.G.F. : Dotation forfaitaire		22 000,00 €
74	7411	D.G.F. : Dotation de solidarité rurale		4 000,00 €
TOTAL			71 000,00 €	71 000,00 €

Décisions : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les propositions présentées par l'adjoint aux finances :

- L'augmentation des recettes et des dépenses de fonctionnement du Budget Principal 2010 pour 71 000,00 € tel que ci-dessus

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents	11
Procurations	02
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa).
Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



Mairie de PRAZ-SUR-ARLY

- 7 JUIN 2010

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix, le 18 mai, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2010.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, CHAMBERLANT Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, DESRUES Jean-Claude, PERNET Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick.

ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.

Procurations : JACCAZ Jean-Paul à JACCAZ Yann – DESCHAMPS Patrick à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : BASSET Georges.

**OBJET : Avenants aux marchés de travaux de réhabilitation
d'une maison d'habitation en micro crèche**

Rapporteur : Madame Marie-Paule PERINET-MARQUET.

Exposé :

Madame PERINET-MARQUET expose au Conseil Municipal que la finalisation du chantier de réhabilitation d'une maison en micro crèche nécessitent une augmentation des marchés suivants par le biais d'avenants:

- Lot N° 6 Menuiserie – Ets SOCQUET Henry et fils 484.38 € TTC plus value pour fabrication et pose d'un caisson cache tuyaux et diverses finitions dans l'escalier.
Total du marché : 43815.77 € TTC.
- Lot N° 12 Chauffage - sanitaire - S.A.R.L. GAUBICHER 11 443,93 € TTC plus value pour travaux supplémentaires suite à la visite de la P.M.I. (fourniture et installation de tables à langer et WC enfants, travaux de dépose et repose de matériel pour modifications).
Total du marché : 80482.27 € TTC

Il est à noter que ces travaux ne sont pas des travaux supplémentaires mais des adaptations faisant suite à la demande de la P.M.I..

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	11
Procurations	02
Votants	13
Pour	13
Contre.....	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ

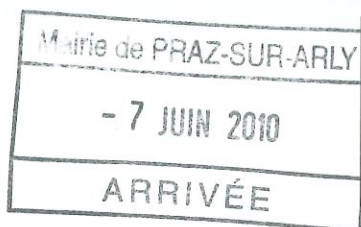


SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

31 MAI 2010

COURRIER ARRIVÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa).
Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 18 mai, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2010.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick.

ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.

Procurations : JACCAZ Jean-Paul à JACCAZ Yann – DESCHAMPS Patrick à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : BASSET Georges.

OBJET : Remboursement frais de collecte et traitement des eaux usées

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a reçu une réclamation de Mme DURAUD Marguerite, propriétaire de la propriété sise au 325, route de Bellegarde concernant la facturation du service de l'assainissement pour cette habitation.

L'intéressée expose en effet que l'immeuble en question n'est pas raccordé au réseau public d'assainissement collectif. Après enquête des services de la mairie, il apparaît que l'habitation est pourvue d'un système d'assainissement autonome et que le service de collecte, transport et traitement des eaux usées est facturé chaque année pour cette abonnée.

Ainsi, le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir accorder le remboursement des frais d'assainissement facturés par erreur sur les trois dernières années (2009, 2008, 2007) soit un montant de **905,54 € TTC**.

année	consommation	montant Asst (1,71€/m3)	frais fixes asst	TVA 5,5%	taxe modernisation réseaux (0.13€/m3)
2009	201,00	343,71 €	30,49 €	20,58 €	26,13 €
2008	180,00	307,80 €	30,49 €	18,61 €	23,40 €
2007	40,00	68,40 €	30,49 €	5,44 €	taxe pollution et FNDAE payée
		719,91 €	91,47 €	44,63 €	49,53 €
TOTAL TTC					905,54 €

Décision :

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, décide, à l'unanimité, d'accorder le remboursement sollicité, soit **905,54 € TTC**, à Mme DURAUD Marguerite.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....	11
Procurations.....	02
Votants	13
Pour	13
Contre.....	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ





Mairie de PRAZ-SUR-ARLY

- 7 JUIN 2010

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix, le 18 mai, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2010.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, CHAME Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, DESRUES Jean-Claude, PERN Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick.

ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.

Procurations : JACCAZ Jean-Paul à JACCAZ Yann – DESCHAMPS Patrick à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : BASSET Georges.

OBJET : Adhésion à l'EPF – Nomination des représentants et instauration de la Taxe Spéciale d'Equipement

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a validé l'adhésion de la Commune au sein de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie par délibération en date du 06 avril 2010.

Dans le cadre de cette adhésion, le Conseil Municipal doit nommer un titulaire et un suppléant qui seront chargés de représenter la Commune au sein du conseil d'administration de cet établissement.

Monsieur le Maire propose :

- pour le titulaire : Monsieur le Maire, Yann JACCAZ
- pour le suppléant : Monsieur Claude JOND, Adjoint aux Finances

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

31 MAI 2010

COURRIER ARRIVÉ

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la nomination du titulaire et du suppléant dénommés ci-dessus en charge de représenter la Commune de Praz-sur-Arly au sein de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie.
- D'approuver les statuts.
- D'accepter l'instauration de la Taxe Spéciale d'Equipement sur le territoire communal.

Amendements :

Adoption :

Conseillers présents.....	11
Procurations.....	02
Votants	13
Pour	13
Contre.....	00
Abstention	00

Le Maire,
Y. JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix, le 18 mai, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2010.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick.

ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.

Procurations : JACCAZ Jean-Paul à JACCAZ Yann – DESCHAMPS Patrick à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : BASSET Georges.

OBJET : Avis du Conseil municipal sur les travaux de la scierie du Pratz

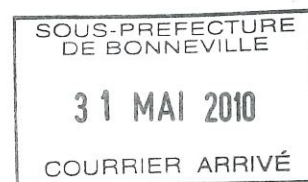
Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de son activité, la scierie utilise un bac de traitement pour ses bois. Afin de se conformer aux exigences environnementales, la scierie a mis en place un bac de capacité supérieure, avec un système de rétention imperméable.

Cette installation est soumise à autorisation au titre des installations classées. Dans ce cadre, une enquête publique aura lieu du 7 juin au 10 juillet 2010 en Mairie.

Décision :

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux travaux de la scierie.



Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	11
Procurations	02
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00



Le Maire, Yann JACCAZ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa).
Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix, le 18 mai, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2010.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, CHAMBET Anthoine, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphan, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick.

ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.

Procurations : JACCAZ Jean-Paul à JACCAZ Yann – DESCHAMPS Patrick à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : BASSET Georges.

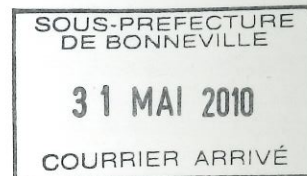
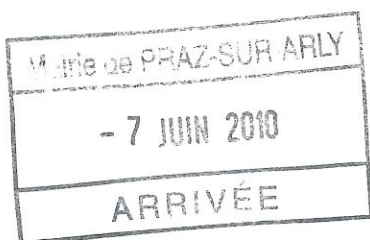
OBJET : Approbation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2009.

Décision :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.



Amendements :

Adoption :

Conseillers présents	11
Procurations	02
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le



Mairie de PRAZ-SUR-ARLY

- 7 JUIN 2010

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

an deux mille dix, le 18 mai, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2010.

Présents : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Éléonore, PERINET-MARQUET Guy.

Excusés : JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick.

Excusés : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.

Procurations : JACCAZ Jean-Paul à JACCAZ Yann – DESCHAMPS Patrick à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : BASSET Georges.

OBJET : Cessions foncières au profit de la Commune Elargissement de la Route du Crystal d'Arly – SA TOP LOISIRS

Porteur : Monsieur le Maire.

Proposé :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'élargissement de la Route du Crystal d'Arly au dit « Marais », la cession gratuite de parcelles appartenant à ce jour à la Société Anonyme « TOP LOISIRS », représentée par Monsieur Guy MERLIN, devra être réalisée, à savoir :

-Deux emprises de terrain, respectivement d'environ 31 m² et 47 m², à prendre dans la parcelle cadastrée section A numéro 2317 (00ha 18a 45ca), appartenant à la SA « TOP LOISIRS ».

Les parcelles concernées par la cession gratuite font actuellement partie de l'assiette de la future copropriété « Le Diamant », que la SA TOP LOISIRS est entrain de bâtir, conformément à l'arrêté accordant le permis de construire numéro 215 08 C0007, en date du 21 juillet 2008, et visé par la sous-préfecture de Bonneville le 28 juillet 2008.

La cession gratuite sera donc passée par le futur Syndicat des copropriétaires de la copropriété « Le Diamant », après achèvement des travaux et obtention du certificat de conformité au permis de construire

Il convient donc, dans l'attente, de conclure avec la SA « TOP LOISIRS » une promesse de cession gratuite, destinée à assurer de la réalisation de la cession gratuite par le futur Syndicat des copropriétaires, mais également à encadrer les relations de la Commune et la SA TOP LOISIRS durant la période de construction du bâtiment « Le Diamant » et durant les travaux d'élargissement de la Route du Crystal d'Arly.

La promesse de cession gratuite sera rédigée par le Service Urbanisme de la Mairie de Praz-sur-Arly et sera publiée à la Conservation des Hypothèques de Bonneville.

La promesse sera ensuite réitérée par acte administratif ou authentique, une fois le certificat de conformité obtenu.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1. Autoriser M. Le Maire à signer la promesse de cession gratuite et à réaliser les diverses formalités de publicités foncières.

2. Décider que cette cession se réalisera à titre gratuit et que les frais de publication seront pris en charge par la SA « TOP LOISIRS ».

3. Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les négociations qui seront nécessaires à la réalisation de ce projet.

4. Décider de classer cette cession dans le domaine public de la Commune.

Annexes :

Annexes :

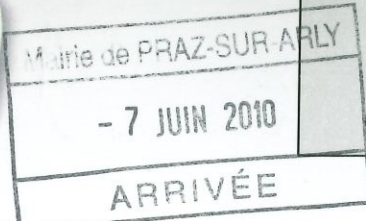
Conseillers présents	11
Procurations	02
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00



Le Maire, Y. JACCAZ



Le Conseil Municipal a délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa).
Ce, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix, le 18 mai, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2010.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick.

ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.

Procurations : JACCAZ Jean-Paul à JACCAZ Yann – DESCHAMPS Patrick à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : BASSET Georges.

OBJET : Cession de parcelle à titre gratuit au profit de la Commune
M. Pierre BESSY/Commune de Praz-sur-Arly

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la régularisation foncière des voies communales et plus précisément concernant les trottoirs de la Commune :

Monsieur **Yann JACCAZ**, Maire de PRAZ-SUR-ARLY, agissant au nom et pour le compte de ladite Commune d'une part ;

Et Monsieur **Pierre BESSY**, né le 27 juillet 1963 à Ugine (73), résidant Camping « Chantalouette », lieudit « Les Sorbiers », 384 Route du Val d'Arly à PRAZ-SUR-ARLY (74) ;

Ont convenu la cession gratuite par Monsieur BESSY au profit de la Commune, à titre d'utilité publique, des parcelles cadastrées section A numéros 2354 (31 m²), 2357 (32 m²) et 2358 (58 m²). Ces parcelles constituent actuellement des emprises de trottoirs communaux.

Un acte administratif de cession gratuite est rédigé par le Service Urbanisme de la Commune de PRAZ-SUR-ARLY et sera publié à la Conservation des Hypothèques de BONNEVILLE.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

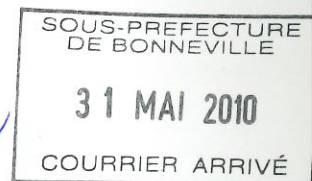
- de noter que cette cession se réalisera à titre gratuit et que les frais de publication à la Conservation des Hypothèques seront pris en charge par la Commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la finalisation de ce projet.
- décide de classer ces cessions dans le domaine public de la Commune.

Amendements :

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents	11
Procurations	02
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 18 mai, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2010.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, CHAMBET Anthony, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick.

ABSENTS : MOLLARD Julie, BARDET Olivier.

Procurations : JACCAZ Jean-Paul à JACCAZ Yann – DESCHAMPS Patrick à BASSET Georges.

Secrétaire de séance : BASSET Georges.

OBJET : Défrichement itinéraire VTT et trial – Zone des Belles

Rapporteur : Monsieur Pierre BESSY.

Exposé :

Monsieur Pierre BESSY rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique touristique, la commune souhaite développer les propositions de loisirs sur son territoire.

Pour la période estivale, la zone des Belles offre à ce jour diverses activités pour tous âges : parc de jeux pour enfants, aire de pique-nique, terrains de tennis, mûr d'escalade, club house, matériel fitness.

La commune projette également l'aménagement d'itinéraires VTT et trial, en bordure de l'Arly sur les parcelles cadastrées section A n°3074, 3075, 3076, 3077 et 3078.

Dans ce cadre et en tant que propriétaire du foncier, elle est dans l'obligation de faire une demande d'autorisation de défrichement pour l'abattage des arbres, permettant l'installation de modules VTT.

Monsieur Pierre BESSY propose donc au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette demande auprès des services de la Direction Départementale Territoriale.

Décision :

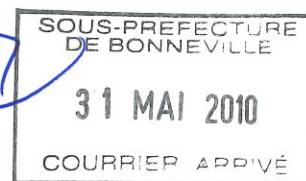
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de noter le projet d'aménagement d'itinéraires VTT et trial sur les parcelles énoncées précédemment.
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction Départementale Territoriale.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Amendements :

<u>Adoption</u> :	Conseillers présents.....	11
	Procurations.....	02
	Votants	13
	Pour	13
	Contre.....	00
	Abstention	00

Le Maire,
Y. JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le